

3466



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/N°286 du 25/05/99

BAD_NInformation_MEF1203 - 15/12/2003

NOTE SUR L'EXECUTION DU FINANCEMENT DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BAD) DANS LE CADRE DU
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLCP / FAD-FND)

I. DESCRIPTION ET DONNEES DE BASE DU PROJET

II.1 OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes-cibles ; (ii) accroître leurs capacités de génération de revenus et (iii) favoriser l'accès aux services de base.

Le projet comprend les composantes suivantes :

- Composante I : Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ;
- Composante II : Microfinance et activités génératrices de revenus ;
- Composante III : Infrastructures, Equipements et Hydraulique ;
- Composante IV : Gestion du Projet.

II.2 RENSEIGNEMENTS DE BASE

Sources de Financement : Le projet est co-financé par :

- le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Fonds d'Assistance Technique (FAT) de la Banque Africaine de Développement (BAD)
- le Fonds Nordique de Développement (FND)
- et la Contrepartie Sénégalaise.

Plan de Financement :

Sources de Financement	Devises (UC)	Monnaie Locale (UC)	Total (UC)	% Total
FAD	5,77	4,23	10,00	54,0

FAT	0,58	1,17	1,75	9,0
FND	2,62	2,38	5,00	27,0
Gouvernement	0,00	1,85	1,85	10,0
Total	8,97	9,63	18,60	100
% du Total	48	52	100	

Estimations du Coût du Projet :

- En devises : 8,97 millions U.C
- En monnaie locale : 9,63 millions U.C
- Total : 18,60 millions U.C.

Répartition du Financement :

- Prêt Fonds Africain de Développement (FAD) : 10,00 millions U.C
- Don Fonds d'Assistance Technique (FAT) : 1,75 millions U.C
- Prêt Fonds Nordique de Développement (FND): 5,00 millions U.C
- Contrepartie sénégalaise (Gouvernement) : 1,85 millions U.C

Données de base du Projet :

- Date d'approbation du Prêt : 30 Juin 1999
- Date de signature du Prêt : 19 août 1999
- Date de Mise en vigueur du Prêt : 15 février 2001
- Date du premier décaissement : 11 avril 2001
- Date du dernier décaissement : 31/12/2004

Ces données de base révèlent un retard considérable de 18 mois entre la date de signature du prêt et celle de mise en vigueur. Ce retard est dû à la non satisfaction des conditionnalités de mise en vigueur du prêt.

II.3 CONDITIONNALITES DE MISE EN VIGUEUR DU PRET

Ces conditionnalités peuvent être présentées comme suit :

Conditions préalables à l'entrée en vigueur	Actions entreprises et documents fournis au FAD	Date approbation BAD

1°/ Fournir la preuve de la création du Bureau de gestion du Projet (BGP), des Unités Régionales de Gestion (URG), du Comité national de pilotage et des Comités régionaux de pilotage.	- Arrêté N° 8716 du 11/09/00 portant création du CNP et des CRP. - Arrêté N° 8717 du 11/09/00 portant création du BGP et des URG.	Février 2001
2°/ Fournir au FAD la preuve du recrutement par voie de sélection du Directeur du BGP, des Spécialistes, du comptable, des coordonnateurs régionaux, des Assistants et du personnel de soutien.	- Avis de recrutement dans les quotidiens de la place (Sept. et Décembre 1999) - Rapport d'évaluation Commission dépouillement - offres candidats - lettre N° 0360/MFASN/ du 27 septembre 1999 adressée à la BAD. - Contrats	Fax BAD du 29/10/1999
3°/ Fournir au FAD, la preuve de la mise à disposition du BGP et des URG, de locaux adéquats pour servir de bureaux ;	lettre N° 4114 du 6/09/00 de Mr le Secrétaire général de la Présidence portant affectation de locaux pour le BGP et Contrats de location des URG. Lettre N° 3326 du 7 novembre 2000 du Gouverneur de Diourbel	Février 2001
4°/ Fournir au FAD, la preuve de la signature de l'accord de prêt avec le FND ou la preuve de l'engagement de ce dernier à participer au financement du Projet	Lettre N° 6760 du 13/10/98 de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances relative à une requête de financement au FND. Accord de prêt N° 286 du 25/05/99	Accord de prêt FND n° 286 du 25/05/1999
5°/ Fournir au FAD, la preuve de l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale, pour recevoir les ressources du prêt, d'un compte pour recevoir la contribution de l'emprunteur, d'un sous-compte pour supporter les menues dépenses, d'un autre compte pour le remboursement du Fonds de crédit.	- Lettres N° 1031/DG -CS/99 et 1032/DG- CS/99 de ECOBANK informant de l'ouverture des comptes au nom du projet pour recevoir les ressources du prêt et celles affectées au fonctionnement. - Lettre n° 6799 du 2/11/00 de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances adressée à la CNCAS - Lettre N° 348 du 7/11/00 du Directeur général de la CNCAS. - Exercices 2001 – 2002 : compte N° 440 01 1093 ouvert dans les livres du Trésor. Exercices 2003 : Nouveau compte : 9610021	Fax BAD daté du 20 juillet 2000.
6°/ Soumettre au FAD pour avis, au plus tard six mois après la mise en	- En rapport avec la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base, le consultant a élaboré et transmis le rapport	

vigueur du prêt un programme détaillé de formation pour l'ensemble du projet	définitif, transmis à la BAD, en avril 2002.	
7°/ Adopter au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, le manuel des procédures opérationnelles concernant le fonctionnement du projet et le volet crédit	- Le manuel des opérations et procédures administratives a fait l'objet d'une validation nationale avec la participation de tous partenaires institutionnels et d'exécution. La version définitive a été transmise à la BAD en date du 17 septembre 2002.	17 septembre 2002

II. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

II.1 CONTEXTE

Malgré le retard accusé dans la mise en vigueur intervenu le 15 février 2001, l'équipe en place en Septembre 2000 a été mise à profit pour démarrer certaines activités, même si elle n'avait pas perçu de salaires durant cinq mois. Il s'agissait effectivement de :

- ✦ La mise à niveau du personnel par rapport au rapport d'évaluation et aux principes directeurs ;
- ✦ les stratégies globale et sectorielles (composantes et unités régionales de gestion) ;
- ✦ le plan d'exécution quinquennal détaillé des activités ;

Les principes directeurs édictés par le Rapport d'évaluation du Projet ont guidé l'élaboration de ces outils :

- ✦ l'approche participative et la responsabilisation des bénéficiaires
- ✦ l'approche genre,
- ✦ l'approche du faire-faire,
- ✦ l'approche intégrée,
- ✦ la pérennisation des actions,
- ✦ la décentralisation / déconcentration,
- ✦ le partenariat.

Conformément à ces principes directeurs, le Bureau de Gestion du Projet a parcouru les cinq régions d'intervention du Projet pour mener les missions d'information et de sensibilisation aux niveaux des comités régionaux (CRD), départementaux (CDD), et locaux de développement (CLD) pour s'assurer de l'implication effective aux activités à mener de tous les acteurs concernés et, en particulier, des partenaires institutionnels à la base.

Dès la mise en vigueur du prêt en février 2001 et le premier décaissement intervenu le 11 avril 2001, l'équipe du Projet a procédé à :

- ✦ la réalisation de l'étude du milieu en vue du ciblage des 600 communautés de base devant accueillir le Projet,
- ✦ la confection du manuel des opérations et procédures administratives et financières,
- ✦ l'élaboration du plan global de formation du projet.

Ces études ont été faites suivant le processus d'acquisition des biens, travaux et services. En effet, trente cinq (35) marchés ont été signés à la suite d'un processus d'élaboration de termes de référence, de dossier d'appel d'offres ou de consultation, d'évaluation des offres présentées, d'adjudication et de contractualisation.

Il mérite de noter que l'essentiel de ces dossiers d'acquisition ont été préparés et suivis par l'équipe du Projet. Sur demande du Projet

L'exécution des activités a également nécessité de nouer un partenariat avec les services techniques et les autorités administratives et locales. Ce processus de partenariat a permis l'implication des autorités dans le suivi et l'évaluation des activités menées grâce aux cadres de concertation mis en place : les Comités de Pilotage institués aux niveaux national (CNP), régional (CRP), communal (CCP) et local (CLP). Ainsi, toutes les interventions du Projet sont discutées au niveau de ces instances, des synergies développées pour l'atteinte des résultats escomptés et l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires sera plus effective.

Egalement, compte tenu du type d'interventions, le Projet a signé des protocoles avec certaines directions techniques. Il en est ainsi avec :

- ✦ la Direction de la Prévision et de la Statistique
- ✦ la Cellule AT / CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances,
- ✦ la Direction de l'Expansion Rurale (DER),
- ✦ la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de base (DAEB),
- ✦ la Direction du Développement Communautaire du Développement Social,
- ✦ le Ministère Délégué, chargé de l'Education préscolaire et de la Case des Tout-Petits,
- ✦ la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement,

Avec l'implication des ONG dans l'alphabétisation et l'encadrement technique des bénéficiaires pour les activités génératrices de revenus, un protocole d'accord lie le Projet au CONGAD.

En sus de l'étude du milieu, des études complémentaires ont été menées par les cabinets spécialisés et ONG recrutés pour s'assurer des attentes réelles des populations dans le domaine des infrastructures, des équipements post-récolte, de l'alphabétisation fonctionnelle et des ouvrages hydrauliques.

Ces activités préparatoires ont permis au mois de décembre 2002 de lancer effectivement les activités de terrain, sous la présidence de Madame le Ministre du Développement Social. Ainsi, 18 mois après la mise en place du premier décaissement de la BAD, l'essentiel des

partenaires d'exécution et institutionnels ont été identifiés et interviennent sur le terrain. Il s'agit :

- des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP),
- des 15 ONG pour le volet microfinance,
- des 9 Structures de Financement Décentralisé (SFD),
- du Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) en alphabétisation et de ses 30 ONG opérateurs,
- du bureau en Communication et IEC et de ses 150 relais en intermédiation sociale,
- du Groupement de Bureaux d'Etudes Sénégalais et Nordique pour le volet hydraulique, des bureaux de contrôle et entreprises hydrauliques.
- de l'AGETIP, MOD pour les infrastructures socio-communautaires, des bureaux de contrôle et entreprises de génie civil.

Le délai de 18 mois consacré à la préparation et la contractualisation semble raisonnable, en raison de la prise en compte, entre autres, des principes directeurs susmentionnés. En effet, il est requis plus de temps pour assurer une participation active, une responsabilisation effective et une organisation rationnelle des bénéficiaires.

Le Projet devait s'exécuter en 60 mois, dont 12 mois de consolidation et de liquidation des dernières factures mais, au vu du retard accusé dans la satisfaction des conditionnalités de mise en vigueur, se réaliserait en 44 mois dont 18 ont servi à la phase préparatoire indispensable pour garantir le succès des réalisations physiques. Les 26 mois restants correspondent au temps de mise en œuvre effective des activités.

Ces activités ont été réalisées dans un contexte assez particulier en raison du niveau de pauvreté très alarmant des communautés de base ciblées par le Projet, de leur enclavement, de leur niveau d'analphabétisme très bas et l'absence d'encadrement technique.

C'est dans ce cadre que ces activités ci-dessous listées ont été réalisées au cours, principalement, de ces 14 derniers mois :

II.2 ACTIVITES REALISEES

L'état de réalisation physique du projet par composante est présenté dans les paragraphes qui suivent.

COMPOSANTE I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES BENEFICIAIRES ET DES PARTENAIRES

Au titre de cette composante, le projet finance des activités d'alphabétisation, d'information et de sensibilisation, de formation thématique et technique, destinées au renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires institutionnels et d'exécution. Les activités prévues sont réparties en deux sous composantes : (i) activités de sensibilisation, alphabétisation et IEC ; (ii) renforcement des capacités des partenaires d'exécution.

Volet Alphabétisation :

- Recrutement du MOD en alphabétisation, la SAFEFOD, le 30 octobre 2002
- Elaboration du Plan directeur de formation en mai 2003 ;
- Signature de 02 protocoles avec le CONGAD et la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB) respectivement pour le suivi des ONG dans la mise en œuvre des activités et pour le suivi/évaluation du programme d'alphabétisation ;
- Recrutement des 30 ONG opérateurs du volet alphabétisation ;
- Conception de la méthodologie et des contenus de formation par le MOD et mise à niveau des opérateurs (ONG) sur les outils du programme
- Formation de 40 formateurs et 60 superviseurs (1ère cohorte)
- Identification des 18000 représentants de bénéficiaires à alphabétiser pour la première phase
- Mise en place de l'appui institutionnel aux opérateurs en alphabétisation en août – septembre 2003 ;
- Formation des 600 facilitateurs réalisée à partir du 15 septembre 2003 ;
- Acquisition et mise en place des manuels d'alphabétisation destinés à la première cohorte ;
- Ouverture des classes d'alphabétisation pour la première cohorte de 18 000 apprenants le 13 octobre 2003 ;

Sensibilisation et IEC :

- Elaboration du plan d'exécution du programme de sensibilisation
- Etude du milieu et Identification des besoins et des thèmes de sensibilisation
- Recrutement du cabinet OFBD MARKETING chargé du volet Information, Education, Communication (IEC), le 30 décembre 2002
- Réalisation de reportages radio - télévisés et d'articles au niveau de la presse écrite pour la couverture des activités du projet ;
- Production du dernier lot de supports secondaires p par le cabinet OFBD dans le cadre des activités événementielles : tee- shirts, casquettes et foulards en août 2003 ;
- Recrutement et mise à niveau des relais chargés d'assurer la communication sociale de proximité au niveau des populations bénéficiaires en septembre 2003;
- Production des affiches et guides de sensibilisation en septembre 2003

Formation des bénéficiaires :

- Gestion de leurs Caisses Locales d'Epargne et de Crédit
- Gestion de projet
- Utilisation du crédit

Renforcement des capacités des partenaires :

☛ Appui institutionnel aux structures ciblées et impliquées dans la mise en œuvre des activités du Projet :

- Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte contre la Pauvreté, CSPLP/MDS : 1 véhicule 4 x 4, 1 ordinateur portable ; Le véhicule a été remis au Cabinet sur sa demande ;
- Cabinet du Ministère du Développement Social : un ordinateur portable et une imprimante ;
- Direction des Stratégies de Développement Social (DSDS) : un ordinateur portable et une imprimante ;
- Direction du Développement Communautaire (DDC) : un photocopieur
- Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) : 1 véhicule 4 x 4, 2 micro-ordinateurs pour la direction nationale, 5 micro-ordinateurs et 5 motos pour les services régionaux ;
- Direction de l'Expansion Rurale : 15 motos pour les Centres d'Expansion rurale polyvalents (CERP) situés dans les départements prioritaires, à l'exception de quelques réajustements notés en faveur des départements de Rufisque, Thiès, Diourbel et Kédougou
- 15 Organisations Non Gouvernementales (ONG) chargées de l'encadrement technique des bénéficiaires en microfinance : 90 millions et 30 ONG, opérateurs en alphabétisation : 120 millions soit un budget global de 210 millions.
- Mise à disposition, au cours de l'année de fournitures de bureau, consommables informatiques et carburant suivant les dispositions arrêtées par le rapport d'évaluation.

☛ Formations spécifiques pour les ONG, les SFD, les partenaires institutionnels et la FNGPF:

- Elaboration du plan de formation spécifique
- Mise à niveau des ONG sur le canevas d'élaboration des micro-projets pour les bénéficiaires en décembre 2002 ;
- Formation en genre/participation, gestion de projets, planification budgétaire démarrée le 05 décembre 2003 ;

COMPOSANTE II : MICROFINANCE ET ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)

Au titre de cette composante, le projet finance, en fonction de la demande, des activités destinées à augmenter les revenus des bénéficiaires, par l'offre de services de proximité adaptés en matière de microfinance.

Réalisation d'études pour disposer d'une stratégie adaptée aux groupes cibles (bouclées au mois d'avril 2002) :

- Etude sur les créneaux porteurs
- Diagnostic des Structures de Financement Décentralisé (SFD)
- Diagnostic des caisses de base
- Mise en place de Systèmes de crédits adaptés aux pauvres

Recrutement des partenaires d'exécution

- Recrutement de 15 ONG chargées de l'encadrement technique des bénéficiaires en novembre 2002 ;
- Signature d'un protocole avec la Cellule d'Assistance Techniques aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC) du Ministère de l'Economie et des Finances pour le suivi/évaluation des activités de micro-crédit ;
- Sélection et recrutement de 9 réseaux et ONG signataires de la convention cadre en décembre 2002 ;
- Recrutement de 02 bureaux d'études pour la formation des partenaires en cours en novembre 2003 ;

Mobilisation des fonds de crédit

- Planification prévisionnelle des financements et des décaissements
- Suivi de la mobilisation des fonds de contrepartie 2001, 2002 et 2003
- Affectation des fonds de contrepartie aux SFD
- Transmission des demandes de décaissement à la BAD
- Mobilisation de la première tranche du fonds de crédit de la BAD

Supervision des activités des ONG en charge de l'encadrement technique des bénéficiaires :

- Assistance des bénéficiaires à l'identification des créneaux porteurs par les ONG
- Elaboration de près de 4.000 requêtes par ces ONG

Suivi du financement des projets par les SFD

- Octroi de 3.043 crédits à 16.296 promoteurs, pour un montant de 901.770.205 F CFA au 11 décembre 2003
- Suivi financier et recouvrement des crédits à hauteur de 111.150.006 FCFA correspondant à 91% des prêts échus.
- Le tableau suivant résume la situation des financements par SFD au 30 octobre 2003 :

SFD	FONDS DE CREDIT RECUS	CREDITS OCTROYES	NBRE DE PROJETS FINANCES	CREDITS ECHUS	CREDITS RECOUVRES	TAUX DE RECOU
UMEC DE SEDHIOU	86.250.000	73.137.650	246	4 849 290	4 849 290	100 %
RECEC	35.000.000	32.500.000	52	21 632 575	21 632 575	100 %
ASACASE	160.000.000	162.608.030	239	35 931 115	35 931 115	100 %
CMS	250.000.000	169.346.000	369	25 470 025	12 003 573	47 %
FDEA	49.107.500	57.757.500	84	5 904 215	5 904 215	100 %
UMECUDEFS	105.000.000	93.523.775	1.700	1 330 000	1 296 3 78	97 %
PAMECAS	109.650.000	115.074.000	160	23 823 057	20 000 000	83 %
MECGFA	123.242.500	146.023.250	102	8 705 510	8 705 510	100 %
ACEP	100.000.000	51.800.000	91	827 357	827 358	100 %
TOTAL	1.018.250.000	901.770.205	3.043	121 025 37	111 150 006	91 %

Mise en place de Caisses Locales d'Epargne et de Crédit

- Identification et organisation des caisses existantes
- Création de nouvelles Caisses Locales d'Epargne et de Crédit (CLEC)
- Formation des membres des organes des CLEC planifiée de septembre à octobre 2003
- Acquisition des mobiliers, coffres-forts et documents de gestion pour les 600 CLEC.

COMPOSANTE III : INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET HYDRAULIQUE

Le projet finance, au titre de cette composante, des activités qui contribuent à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et les conditions de travail des groupes cibles. Les activités prévues sont réparties en trois sous-composantes : (i) Infrastructures et équipements socio-communautaires ; (ii) Hydraulique villageoise ; (iii) Cases foyers et garderies socio-éducatives.

Volet Infrastructures socio-communautaires :

- Signature, en août 2001, de la Maîtrise d'Ouvrage Délégué (MOD) pour le volet Génie civil avec l'AGETIP ;
- Finalisation et approbation par la BAD du programme architectural en mars 2003 ;
- Réalisation en cours de 44 modules dans 35 Communautés de base : 16 cases foyer, 14 cases des tout-petits et 14 cases de santé. Les cases foyers disposent de salle polyvalente.
- Recrutement en juin 2003 des maîtres d'œuvre et des entreprises de génie civil ;
- Les travaux de construction ont démarré au mois d'août 2003, sous la supervision de trois Bureaux maîtres d'œuvre recrutés également par l'AGETIP et qui assurent le contrôle. Les délais d'exécution sont de six mois pour les lots de Thiès, Diourbel et Dakar et de huit mois pour ceux de Tamba et Kolda.
- Les premières réceptions de ces infrastructures sont prévues entre les mois de Décembre 2003 et Janvier 2004, pour les régions de Dakar, Thiès, Diourbel. Pour les autres régions, les réceptions devraient avoir lieu en avril 2004.

Volet Hydraulique financé par le FND :

- Recrutement en août 2002 du Groupement de bureaux d'études nordique et sénégalais : COWI/AISB ;
- Réalisation des études complémentaires pour le programme hydraulique ;
- Recrutement de deux entreprises hydrauliques pour la réalisation des ouvrages : CDE et SVTP bouclé en octobre 2003 ;
- Durée d'exécution de 11 mois pour les infrastructures hydrauliques à compter du mois d'octobre 2003. Réception des 120 puits et 65 latrines prévue au mois d'août 2004.

- Processus d'acquisition des équipements hydrauliques en phase finale : adjudication définitive attendue pour les pompes manuelles, solaires et électropompes. Une procédure parallèle relative à l'acquisition de 35 Electropompes thermiques et 25 Electropompes solaires en cours. Les adjudications provisoires ont été prononcées en date du 13 Octobre 2003 et les résultats de l'évaluation soumis au FND pour avis.
- La revue conjointe de la Coopération entre le Sénégal et le FND (novembre 2003) a consacré le Projet à la 6ème catégorie qui correspond au meilleur classement possible pour l'exécution d'un programme

Volet Equipements :

- Relance de l'acquisition des équipements socio-communautaires (broyeurs, batteuses, décortiqueuses, charrettes etc.), par appel d'offres international, à partir du 30 septembre 2003. L'évaluation est en cours. Les premières livraisons devraient intervenir en avril-mai 2004.
- Les équipements et mobiliers destinés aux infrastructures en construction ont été spécifiés, en rapport avec les bénéficiaires mais aussi les services compétents du Ministère chargé de la Petite Enfance et celui de la Santé. Le dossier de consultation a été élaboré et soumis à la Banque.

COMPOSANTE IV : GESTION DU PROJET

Cette composante doit rendre opérationnel les cadres de collaboration, assurer la coordination et la supervision des activités techniques, la gestion des ressources financières mises à la disposition du Projet et veiller la bonne exécution des activités planifiées.

La Composante Gestion a, à son actif, en plus des conditions préalables d'entrée en vigueur du Projet dont elle a contribué à la satisfaction :

- Information et sensibilisation des bénéficiaires et des partenaires
- Elaboration du Plan global de passation des marchés en juin 2002 ;
- Réalisation de l'étude du milieu (en vue de la sélection des 600 communautés de base devant accueillir les interventions du Projet) en juin 2002 ;
- Elaboration du Manuel des opérations et procédures administratives et financières finalisé en juillet 2002 ;
- Mise en place du cadre de partenariat à travers des protocoles, conventions et contrats ;
- Suivi de la gestion comptable et financière du Projet
- Audit comptable et financier pour les exercices 2001 et 2002
- Suivi des recommandations des missions de supervision trimestrielle du bailleur
- Mise en place de l'appui institutionnel aux partenaires institutionnels et d'exécution ciblés par le rapport d'évaluation du Projet
- Préparation des dossiers financiers pour le fonds de crédit, le compte spécial et les paiements directs
- Suivi et mobilisation des fonds de contrepartie
- Coordination et supervision des interventions des différentes parties prenantes

* : Taux utilisé : 1 UC = 826,788 FCFA (taux septembre 2003)

La contribution du Gouvernement dans le cadre de sa contribution au Projet est résumée dans le tableau ci-après.

Catégories	Montants alloués en UC	Montants alloués en FCFA	Montants engagés en UC	Montants décaissés en UC	Montants décaissés FCFA	% Décaissé
TRAVAUX : Const/Réhabilit	93 700	76 313 028	47 132	32 673	26 610 000	35%
Fonctionnement		0	676 384	676 384	550 873 952	
Fonds de crédit	1 756 300	1 430 400 972	1 210 648	870 414	708 900 000	50%
Total	1 850 000	1 506 714 000	1 934 163	1 579 470	1 286 383 952	85%

* : Taux utilisé : 1 UC = 826,788 FCFA (taux septembre 2003)

Il mérite de noter à ce niveau les efforts faits par le Gouvernement du Sénégal pour doter, en sus de sa contribution, certaines rubriques de dépenses non prévues ou insuffisamment budgétisées par le Rapport d'évaluation du Projet.

Le premier décaissement sur le prêt FND a été effectué en date du 17 octobre 2002. La situation des engagements et décaissements sur le prêt FND est résumée par le tableau suivant :

Catégories	Montants alloués en UC	Montants engagés en UC	Montants décaissés en UC	% Décaissé
Construct/Réhabilit	2 757 772	2 928 639		
Eqpt/Mob/fournit	1 265 369			
Etudes/supervision, Services de spécialistes, Formation	515 765	476 830	372 658	72,25%
Fonctionnement	90 777	4 420	4 420	4,8%
Total	4 629 633	3 409 889	377 078	8,1%

IV. RESUME DES CONTRAINTES LIEES A L'EXECUTION

Au titre des contraintes administratives, on peut citer :

- ✦ Retard accusé dans le démarrage effectif des activités lié à la mise en vigueur tardive du Projet :
 - Date de démarrage prévisionnelle : Janvier 1999
 - Date de mise en vigueur : 15 février 2001 d'où un retard de 2 années pour le démarrage des activités ;

- ✦ Multitude de partenaires : recrutement, négociation, signature des contrats, suivi et supervision des réalisations de terrain
- ✦ Inadaptation des procédures d'acquisition au contexte d'un Projet de lutte contre la pauvreté, qui appelle des interventions rapides, compte tenu des attentes justifiées des populations ;
- ✦ La non-effectivité de l'autonomie administrative et financière ;
- ✦ La mise en œuvre des conventions, contrats et protocoles révèle parfois des interprétations divergentes des dispositions contractuelles entre le PLCP et ses différents partenaires.

Les contraintes techniques peuvent être résumées comme suit :

- ✦ Une kyrielle de partenaires dans la mise en œuvre ;
- ✦ Le ciblage de communautés de base situées dans des zones enclavées et difficiles d'accès ;
- ✦ Les conditions climatiques, dans certaines zones d'intervention, particulièrement défavorables à l'exécution des activités programmées ;
- ✦ Parfois la qualification non éprouvée ou l'insuffisance de l'effectif du personnel au niveau de certains partenaires ;
- ✦ Remise en cause par la BAD de la sélection de six (6) SFD chargées du financement des bénéficiaires alors que, selon le Projet, l'avis de non objection relatif à la convention (intégrant le système actuellement mis en œuvre et les modalités de partenariat avec les 9 SFD) constituait un avis favorable sur l'extension des SFD, conformément aux discussions de la réunion en date du 9 novembre 2002 portant sur la finalisation de ladite convention ;

Les contraintes financières sont les suivantes :

- ✦ Insuffisance / Inexistence de certaines rubriques de dépenses du rapport d'évaluation.

V. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS :

En prélude à la revue à mi-parcours, le bilan interne a été effectué, du 9 au 12 juillet 2003, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et d'exécution. L'occasion était donnée de s'assurer du niveau d'avancement des activités et d'identifier les contraintes pouvant perturber l'atteinte des résultats, compte tenu de la date de fin du projet, prévue au 31 décembre 2004. Également, l'exercice devait permettre de réactualiser le plan d'exécution quinquennal des activités, de manière participative.

A l'issue de ces travaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

Compte tenu du niveau d'exécution des activités, il est recommandé :

- Au vu de la mise en vigueur tardive, d'autoriser la prorogation du Projet jusqu'en décembre 2005 afin d'assurer la consolidation des acquis et une meilleure gestion du fonds de crédit en vue de sa pérennisation ;
-
- Compte tenu du niveau d'avancement des activités de crédit avec l'implication de toutes les 9 SFD sélectionnées, pour assurer un taux d'absorption optimal du fonds de crédit mis en place et l'atteinte des résultats fixés :
 - Procéder à l'évaluation de toutes les SFD et ONG impliquées à ce jour dans la gestion du volet crédit, au nombre de 9, conformément aux conventions signées et arrivant à terme en fin décembre 2003 ;
 - A ce propos, satisfaire les demandes de décaissement au profit des SFD, en instance à la BAD, pour boucler les conventions signées ;
 - Soumettre, pour avis, à la BAD les résultats de cette évaluation et la liste des SFD dont les résultats ont été jugés satisfaisants pour la poursuite des activités de crédit ;
- Les différentes parties devraient réfléchir les possibilités d'adaptation des procédures d'acquisition des biens, travaux et services à la spécificité des projets de lutte contre la pauvreté ;
- Les complexes socio- communautaires envisagés dans le cadre du PLCP sur financement FAD constitueront de véritables pôles de Développement au bénéfice des populations pauvres, mais les limites budgétaires ne permettront pas hélas au Projet d'assurer un bon maillage géographique tel que souhaité par les populations. Il s'agit là d'une orientation pour laquelle le FAD et le FND pourraient échanger pour y trouver des solutions.

VI. ATOUTS DU FINANCEMENT FAD :

- L'originalité des CLEC garantes du crédit de proximité
- Interaction entre les partenaires d'exécution et institutionnels a assuré une synergie réelle et une dynamique de continuité ;
- Les principes directeurs ont suscité une meilleure communication entre les populations et les différents acteurs, confortent l'esprit de responsabilisation des communautés et assurent l'appropriation des réalisations du Projet ;
- L'implication de toutes les catégories sociales des communautés de base a suscité une solidarité sans exclusion pour la prise en main du Projet. Cette démarche permet de conforter le développement et l'appropriation des réalisations par les populations elles-mêmes ;
- Ces atouts ont permis de constater des germes de changement dans les comportements et les conditions de vie des populations ciblées ;
- L'originalité du Projet découle de l'approche intégrée qui repose sur les principes évoqués plus haut ;

- L'augmentation par l'Etat des rubriques sous-évaluées ou occultées a permis au Projet de prendre en charge certaines activités essentielles liées à la mise en œuvre ;
- En ce qui concerne le Management technique du Projet au niveau de la Banque, il a été constaté ces derniers temps que l'examen des dossiers soumis est traité avec diligence ;